

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1573

Phase 3 de l'opération urbaine Vaise à Lyon 9e - Approbation de conventions et du règlement d'attribution des aides directes

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1573 - PHASE 3 DE L'OPERATION URBAINE VAISE A LYON 9E -
APPROBATION DE CONVENTIONS ET DU REGLEMENT
D'ATTRIBUTION DES AIDES DIRECTES (DIRECTION DE
L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel qui comprend le projet «Revitalisation et reconquête des rez-de-chaussée commerciaux».

Le quartier de Vaise à Lyon 9^e est passé en une décennie du statut de faubourg à celui de quartier à part entière grâce aux effets conjugués de l'arrivée du métro, du périphérique Nord, d'implantations économiques prestigieuses, de programmes de logements provoquant ainsi l'apport d'une nouvelle population, de la réalisation d'équipements et d'aménagements permettant une véritable requalification du site.

Le quartier de Vaise compte 29 400 habitants (Insee, chiffres 2009). De nombreux salariés travaillent tous les jours à Vaise et représentent aussi un potentiel de consommation pour le commerce local.

Le quartier de Vaise est animé par près de 450 commerces.

Entre janvier 2005 et juillet 2012, le quartier de Vaise a été inscrit dans un dispositif d'opération urbaine (dite FISAC) visant à structurer et développer le tissu commercial et artisanal.

Au cours des deux premières phases de l'opération urbaine FISAC, les partenaires (Etat, Ville de Lyon, Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône et association des commerçants et artisans Centre 9 C'est Neuf), ont mené un certain nombre d'actions afin de renforcer l'équipement commercial, d'adapter l'appareil commercial aux consommateurs et de capter les nouveaux ménages et les actifs du secteur.

Les phases 1 et 2 de l'opération urbaine (2005-2012) ont permis à l'Association de commerçants de monter en compétences et de travailler sur son identité, sur de nouveaux outils de communication et sur la création d'événements de qualité qui perdurent aujourd'hui (Vaisetival). Des actions ont été conduites pour promouvoir Vaise auprès des enseignes, pour créer un marché les vendredis, pour rendre plus performante les entreprises, pour sensibiliser les commerçants et artisans à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et aux nouvelles technologies.

Partant du bilan positif des deux premières phases avec l'implantation de nouvelles enseignes et une image renouvelée de l'animation commerciale, les partenaires ont validé le dépôt d'un projet d'opération urbaine FISAC phase 3 qui a été accepté par l'Etat.

Par décision n° 14-0793 du 17 décembre 2014, Mme la Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire a décidé d'attribuer à la Ville de Lyon une subvention de 103 357 € au titre de la troisième phase 3 de l'opération se décomposant en :

- une subvention de fonctionnement de 62 159 €, calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 228 016 € ;
- une subvention d'investissement de 41 198 €, calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 222 000 €.

L'opération urbaine phase 3 se décline en un programme d'actions visant à conforter les pôles commerciaux existants, à maintenir la diversité commerciale et à accompagner l'adaptation des commerces aux nouveaux modes de consommation :

- animation du dispositif par un chef de projet (*Maîtrise d'œuvre : Ville de Lyon*) ;
- étude des systèmes de livraison (*Maîtrise d'œuvre : Ville de Lyon*) ;
- ;
- accessibilité des commerces (*Maîtrise d'œuvre : CMA*) ;
- démarche performance commerce (*Maîtrise d'œuvre : CCIL*) ;
- dynamisation du commerce (*Maîtrise d'œuvre : Association des commerçants*) ;
- amélioration de l'attractivité des marchés (*Maîtrise d'œuvre : Ville de Lyon*) ;
- évaluation/nouveau mode de gouvernance (*Maîtrise d'œuvre : Ville de Lyon*) ;
- amélioration de l'éclairage des commerces (*Maîtrise d'œuvre : Ville de Lyon*) ;
- promotion du commerce (*Maîtrise d'œuvre : Ville de Lyon*) ;
- aides directes aux commerces pour l'accessibilité, la sécurisation et la rénovation (*Maîtrise d'œuvre : Ville de Lyon*).

Budget prévisionnel par action et participation des partenaires pour l'ensemble de la phase 3 (en €)

Titres Actions	Maitre d'œuvre	Base subventionnable	Budget Phase 3 (HT)	FISAC	Ville de Lyon	CCI	CMA69	CENTRE 9 C'EST NEUF	Partenaires Privés
ACTIONS DE FONCTIONNEMENT									
Chef de projet	Ville	40 000	40 000	13 090	26 910*	0	0	0	0
Etude système de livraison	Ville	17 950	17 950	3 916	14 034	0	0	0	0
Accessibilité des commerces	CMA	13 200	13 200	4 363	8 837	0	0	0	0
Démarche performance commerce	CCIL	30 000	30 000	6 545	5 000	13 455	0	0	5 000
Dynamiser le commerce	Centre 9	40 060	40 060	8 739	8 739	2 000*	0	20 582	0
Améliorer l'attractivité des marchés	Ville	18 000	18 000	7 441	10 559	0	0	0	0
Evaluation/ nouveau mode de gouvernance	Ville	14 000	14 000	6 108	7 892	0	0	0	0
Améliorer l'éclairage des commerces	Ville	13 886	13 886	3 030	8 000	1 428 *	1 428*	0	0
Promotion du commerce Vaisois	Centre 9	40 920	40 920	8 927	8 000	993		23 000	
SOUS TOTAL FONCTIONNEMENT		228 016	228 016	62 159	97 971	17 876*	1 428*	43 582	5 000
ACTION D'INVESTISSEMENT									
Aides directes	Ville	222 000	222 000	41 198	46 000	0	0	0	134 802
TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT		450 016	450 016	103 357	143 971	17 876*	1 428*	43 582	139 802

*Dont valorisation temps agent

Une convention générale, dite convention d'opération collective, précisant les modalités de cette opération de redynamisation urbaine est signée par les partenaires : l'Etat, la Ville de Lyon, les Chambres Consulaires et l'Association des commerçants Centre 9 C'est Neuf.

Pour les actions déléguées, des conventions spécifiques sont conclues entre la Ville de Lyon et chaque partenaire.

Vu la délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

DELIBERE

1 - La troisième phase de l'opération urbaine FISAC quartier Vaise à Lyon 9^e est approuvée.

2 - La convention d'opération collective susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Etat, les chambres consulaires et l'Association de commerçants et artisans Centre 9 C'est Neuf cités dans le tableau ci-dessus est approuvée.

3 - Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon, l'Association Centre 9 C'est Neuf, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône sont approuvées.

4 – M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

5 – Le règlement d'attribution des aides directes est approuvé.

6 – Sous réserve du vote du budget primitif 2016 et de l'inscription des crédits audit budget, les dépenses en résultant seront à prélever sur le programme DEVELOPMENT, opération FISAC15 selon la répartition suivante :

▪ En fonctionnement :

- chapitre 65, nature 6574, fonction 94 pour 10 000 € ;
- chapitre 65, nature 65738, fonction 94 pour 25 000 €.

▪ En investissement :

- chapitre 204, nature 20422, fonction 94 pour 22 500 € ;
- chapitre 458109, nature 4581, fonction 94 pour 22 500 €.

7 – M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

8 – Sous réserve du vote du budget primitif 2016 et de l'inscription des crédits audit budget, les recettes en résultant seront imputées sur le programme DEVELOPMENT, opération FISAC15 selon la répartition suivante :

- en fonctionnement, chapitre 74, nature 74718, fonction 94 pour 37 295 €
- en investissement, chapitre 458209, nature 4582, fonction 94 pour 20 600 €.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

F. BOUZERDA